Lausanne

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1000 Lausanne

Lausanne, le 29 juin 2012
C. 35/107 – jw – CL/SLG

Question N° 107 de Mme Marie-Ange Brélaz-Buchs « La fête des voisins aussi pour les élues-élus communaux ? » du 4 juin 2012

Question :

Pourquoi ladite fête est-elle toujours fixée un mardi soir ?

Peut-on espérer que l'année prochaine, ainsi que les suivantes, la fête des voisins se déroulera un autre soir ?

Réponse :

La huitième édition de la Fête des voisins a eu lieu, comme d'habitude, le 29 mai, qui correspond au dernier mardi du mois de mai. Cette date avait été choisie du fait que ce jour était le plus propre à rassembler un maximum de personnes en respectant l'horaire proposé (18h00-22h00). Ce jour commun à toute la Suisse a su se réunir ses adeptes. Depuis toujours, certains voisins lausannois prenaient la liberté de l'organiser à une autre date, en concordance parfois avec d'autres manifestations du quartier.

Toutefois, depuis la naissance de la manifestation, d'autres pays comme la France par exemple ont changé la date de la Fête des voisins la faisant passer du dernier mardi du mois de mai au dernier vendredi, dans le cas où celui-ci ne tombe pas sur un jour férié.

A Lausanne, en plus de la question ici soulevée, une trentaine d'habitants, lors de la distribution de kits dans les locaux du SLG, ont fait part de leur volonté de décaler la fête et de l'organiser le vendredi. De plus, un sondage a été lancé auprès des organisateurs des fêtes (174 réponses récoltées) : 33% souhaitent garder la fête le mardi, 51% souhaitent qu'elle ait lieu le vendredi, 16% ne se prononcent pas. Au vu des éléments indiqués ci-dessus, nous proposons donc de répondre favorablement à la présente demande et d'organiser la prochaine fête des voisins le vendredi 31 mai 2013. Nous proposerons également aux autres villes de Suisse de déplacer la fête au vendredi. Dans la mesure du possible, il serait effectivement favorable pour la communication que la date puisse être commune dans le pays.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch